

Choix de SERVICES SPECIAL PRIMAIRE à compléter et à remettre au titulaire
De préférence avant le 29 juin 2018 ou pour le 3 septembre 2018 au plus tard

Nom :

Prénom :

Classe :

Mode de paiement

Une facture personnalisée vous parviendra fin septembre (et fin janvier).

En cas d'absence, aucun remboursement n'aura lieu (le personnel offrant les services est engagé en fonction des élèves inscrits). Néanmoins, des exceptions, après accord de la direction, sont envisageables (absences justifiées de très longues durées, ...).

Déduction fiscale

Il vous est possible de déduire fiscalement les frais de garderie et de surveillance **à la condition toutefois que votre enfant y soit inscrit régulièrement (une attestation vous sera délivrée à la fin de cette année civile pour autant que le paiement ait été fait durant l'année concernée).**

Numéro de compte bancaire : IBAN BE(en vue d'un remboursement)

Merci de compléter le tableau ci-dessous en cochant la(les) différente(s) case(s).

Le choix se fait par trimestre (sauf motif valable par écrit et avec accord de la direction). A la fin du trimestre, sans nouvelles de votre part, les différents choix sur le document seront reconduits. Tout changement doit se faire sur le document ad hoc (disponible sur le site de l'école ou au secrétariat), au moins 15 jours à l'avance.

Les garderies du matin de 8h10 à 8h30, le soir de 15h15 à 15h40 et le mercredi de 12h10 à 12h25 sont gratuites.

GARDERIES ET ETUDE	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie* de 7h30 à 8h10	O				
Etude surveillée* de 15h40 à 16h40	O	O		O	O
Garderie* de 16h40 à 18h	O	O		O	O
Garderie* du mercredi de 12h25 à 13h30			O		
Garderie* du mercredi de 13h30 à 16h00			O		
Parascolaire du mercredi + garderie			O		
Garderie* du mercredi de 16h00 à 18h00			O		
Carte pour 10 garderies exceptionnelles (2,00€/garderie*) nombre de carte(s) souhaitée(s)					

REPAS	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	Mercredi
Repas chaud	O	O
Pique-nique	O	O

SORTIES	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mon enfant sera repris à l'école entre 15h15 et 15h40 et le mercredi entre 12h10 et 12h25 par un parent ou.....	O	O	O	O	O
SI L'ENFANT QUITTE SEUL L'ECOLE, IL DEVRA AVOIR UNE CARTE DE SORTIE					
Carte de sortie à 15h15	O	O		O	O
Carte de sortie à 16h40	O	O		O	O
Carte de sortie à 12h10			O		

Cette grille doit être complétée avec le plus grand soin. Merci d'en prendre bonne note.

Nom, prénom et signature des parents ou de la personne assurant la garde de fait et de droit :

Pour accord,

Date :